

Mairie

79170 SECONDIGNE SUR BELLE

Tél : 05.49.07.11.25

E-mail : mairie.secondigne@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SECONDIGNE-SUR-BELLE, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas VALERY, Maire.

Etaient présents : Mmes BAUBEAU Esther, BERNARDIN Delphine, BERNARDIN Jocelyne, GOURIN Stéphanie, MAURILLE Béatrice, SARRAZIN Muriel, TEXIER Aurélia et Mrs LENGLIN Grégory, PRINTEMPS Jacky, VALERY Nicolas.

Excusés : RODRIGUEZ Michel (Pouvoir à Stéphanie GOURIN), ROULET Xavier (Pouvoir à Béatrice MAURILLE)

Absents : /

Secrétaires de séance : Esther BAUBEAU

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 10

Pouvoir : 2

Votants : 12

La séance ouvre à 20H05

Administration :

- Présentation de l'Association « Aux Grands Cœurs »
- Délibération mise à jour « Régie »
- Délibération ouverture de poste « Rédacteur »
- Délibération taux de promotion d'avancement
- Information Commission Finances - révision RIFSEEP
- Délibération Emprunt Bancaire Voiries
- Présentation du PCS – Plan Communal Sauvegarde

Travaux :

- Point travaux

Questions diverses

PRESENTATION ASSOCIATION « AUX GRAND COEURS »

Deux membres du bureau de l'association « Aux Grands Cœurs » sont venues présenter l'association. A destination des aidants et des aidés, le but est d'écouter, s'entraider et soutenir (notamment aide aux démarches et montages de dossiers). Les membres travaillent en collaboration avec l'UDAF, la Plateforme REPI, avec des professionnels de santé...

Actuellement une permanence a lieu le 1er jeudi de chaque mois à la Mairie de Chizé. Il est envisagé d'essayer de faire des roulements de permanences sur les communes alentours.

Monsieur le Maire demande un calendrier 2025 avec projet de dates d'interventions sur notre commune, ainsi la municipalité pourra s'organiser et proposer une salle pour accueil. Une information sera transmise à la population via Facebook, flyers...

L'assemblée délibérante valide le principe.

DELIBERATION N°34-2024 : REGIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la demande de la Trésorerie de Melle nous devons remettre à jour l'ensemble des documents concernant la régie communale afin d'être en conformité avec les nouvelles législations.

Aussi elle nous a demandé de revoir le montant de l'encaisse actuel (610.00 €) qui n'est plus suffisant, en conseillant un montant de 1000 €.

Le Conseil Municipal :

- **autorise Monsieur le Maire à modifier la régie communale**
- **décide de passer le montant de l'encaisse à 1000 €**

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION N°35- 2024 : OUVERTURE DE POSTE

Monsieur le Maire expose au Conseil que le 16 juillet dernier, sont parus les décrets d'application de la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie.

A cet effet, le décret n°2024-826 du 16 juillet 2024 met en place un dispositif temporaire et exceptionnel de promotion interne des fonctionnaires de catégorie C exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie pour accéder au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Notre secrétaire a donc été nommée par arrêté Secrétaire Générale de Mairie.

Elle peut bénéficier d'un dispositif de promotion interne dérogatoire sans quotas, puisqu'elle remplit les conditions demandées :

- Être titulaire du grade d'adjoint administratif principal 2ème classe ou adjoint administratif principal de 1ère classe
- Compter au moins 4 ans de services publics effectifs dans les fonctions de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants (pour le calcul de ces 4 années l'exercice des fonctions de secrétaire général de mairie en tant qu'adjoint administratif territorial et comme agent contractuel sont pris en compte)
- Avoir rempli ses obligations de formation de professionnalisation au cours des 5 dernières années

Son dossier de demande a pu être déposé auprès du CDG.

Après examen, elle sera inscrite sur une liste d'aptitude au grade de REDACTEUR.

Après inscription sur cette liste d'aptitude, elle pourra être nommée rédacteur stagiaire par voie de détachement puis titularisée au bout de 6 mois.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir un poste permanent sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie B à temps non complet à raison de 25.75 h/semaine à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Le conseil municipal accepte d'ouvrir un poste permanent sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie B à temps non complet à raison de 25.75 h/semaine à compter du 1^{er} Janvier 2025. .

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION N°36- 2024 : TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le maire explique que pour que la secrétaire puisse être promue sur ce grade, il est nécessaire que la collectivité vote le taux de promotion d'avancement de grade. Ce taux de promotion sera transmis au CDG via une saisine du CST.

Après positionnement du CST, le conseil municipal devra re-délibérer pour entériner la promotion. Il propose un taux de promotion d'avancement de grade à 100 % sur le grade de rédacteur

Le conseil municipal valide le taux d'avancement proposé par le maire

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

INFORMATION COMMISSION FINANCES- REVISION RIFSEEP

Le RIFSEEP ne prévoit pas le grade de rédacteur, de ce fait Monsieur le Maire propose de réunir une commission finances ouvertes à tous pour révision du RIFSEEP le mercredi 30 Octobre 2024 à 19h00, un conseil s'en suivra à 20h00.

DELIBERATION N°37-2024 : EMPRUNT BANCAIRE VOIRIES

Monsieur le Maire présente les offres bancaires reçues.

- Banque Postale :
 - Offre de 200 000 € sur 10 ans / Taux 3.52 %/ Remboursement trimestriel : Echéance constante 5 923.26 €
Soit un total de coût bancaire de 38 482.40 € sur 10 ans
 - Offre de 200 000 € sur 12 ans / Taux 3.58 %/ Remboursement trimestriel : Echéance constante 5 143.89 €
Soit un total de coût bancaire de 47 264.72 € sur 12 ans
- Crédit Agricole :
 - Offre de 200 000 € sur 10 ans / Taux 3.29 %/ Remboursement trimestriel : Remboursement du capital constant de 5 000 € + intérêts variables soit une échéance mensuelle variante max de 6 645.00 € et minimum de 5 041.13 €
Soit un total de coût bancaire de 33 722.60 € sur 10 ans
 - Offre de 200 000 € sur 12 ans / Taux 3.38 %/ Remboursement trimestriel : Remboursement du capital constant de 5 000 € + intérêts variables soit une échéance mensuelle variante max de 5 856.67 € et minimum de 4 201.72 €
Soit un total de coût bancaire de 41 404.96 € sur 12 ans

Après discussion, le Conseil Municipal :

- **Retient la proposition du Crédit Agricole :**
 - Montant du prêt : 200 000 €
 - Durée : 10 ans
 - Taux : 3.29 %
 - Remboursement Trimestriel
 - Amortissement constant, intérêts perçus à terme échu
 - Frais de dossier : 0.10 % du montant soit 200 € (Montant déduit lors de la première réalisation du capital emprunté)
- **Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint en cas d'empêchement à signer tout document se rapportant à ce prêt.**

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le plan communal de sauvegarde est un document d'organisation globale de gestion des événements selon leur nature, leur ampleur et leur évolution. Au niveau communal, ce plan organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crises.

Il présente à l'ensemble du conseil ce plan qui devra faire l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application. Ce document sera consultable en mairie.

Monsieur le Maire décide de mettre en oeuvre un service d'alerte par SMS à la population pour les personnes volontaires désireuses de s'inscrire sur ce registre.

POINTS TRAVAUX

- Les travaux du bourg sont commencés, et « avancent bien ».
- Les travaux d'enfouissement des lignes haute tension sont toujours en cours.
- Les travaux effectués dans les villages et au cimetière nécessitent par endroits certaines reprises, l'entreprise va les faire prochainement.
- Des devis d'aménagement « espace vert au niveau de la bascule » ont été demandés à Monsieur Ayrault, Paysagiste. Ils s'élèvent à 6610 € et 5664 €
- Il a été constaté le dépôt de billes de bois sur le domaine communal au niveau « du pont du Vieux Lavou », nous allons demander à ce qu'elles soient retirées.

QUESTIONS DIVERSES

• Rythme scolaire école :

Au prochain conseil d'école, le rythme scolaire pour la rentrée prochaine est mis à l'ordre du jour. Les subventions TAPS vont s'arrêter, le SIVU a décidé de ne pas maintenir ce temps qui a plus vocation de « garderie » que d'activités de découvertes. Les horaires vont s'en voir modifiés, ainsi se pose la question de la modification du rythme scolaire, 4 jours ou 4.5 jours ?

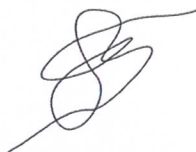
Les enseignants sont plutôt favorables à la semaine de 4 Jours contre les parents qui préféreraient maintenir les 4.5 jours. L'avis des municipalités est requis. A la majorité, le Conseil Municipal est favorable au maintien des 4.5 jours.

• 11 Novembre 2024 :

- Seront présents : Delphine Bernardin, Béatrice Maurille, Michel Rodriguez, Muriel Sarrazin, Aurélia Texier, Nicolas Valéry.
- Un texte sera lu pendant la cérémonie par un enfant de la commune
- Le repas est commandé, la fanfare a été contactée
- Les arbres de naissance seront remis aux familles à l'issue de la cérémonie lors du pot de convivialité.

La séance se termine à 00H05

Esther BAUBEAU
Secrétaire de séance



Nicolas VALERY,
Le Maire

